



## GROUPES DE NIVEAU : LA MONTAGNE ACCOUCHE D'UNE SOURIS MUTANTE

### ► Communiqué de presse

Le **SNALC**, organisation syndicale représentative, a pu échanger ce matin avec la ministre Nicole Belloubet quant à ses annonces sur les fameux groupes de niveau en collège.

Le **SNALC** a rappelé que la dimension très idéologique (et sémantique) qui a été donnée à ce débat relègue au second plan ce qui préoccupe réellement les collègues : **les moyens horaires, les conditions de mise en œuvre, les emplois du temps, la liberté pédagogique**. Au 1<sup>er</sup> septembre prochain, la question ne sera pas de savoir si le groupe est « de niveau » ou pas « de niveau », mais de savoir s'il est tout simplement possible d'organiser l'année scolaire en français et en mathématiques.

Le ministère continue de s'entêter dans un schéma irréalisable sur le terrain : des groupes sur la totalité de l'horaire, avec une révision de la composition de ces groupes plusieurs fois pendant l'année. Le **SNALC** a pourtant averti tous les ministres de l'Éducation nationale qu'il a pu rencontrer ces derniers temps : cette double contrainte crée une usine à gaz qui aura des conséquences invraisemblables en termes de conditions de travail, d'emploi du temps et de progression pédagogique sur l'année. Peine perdue : les annonces politiques conjuguées à l'idéologie priment sur la réalité des établissements et sur la crise des recrutements, particulièrement marquée en français et en mathématiques.

La ministre a toutefois expliqué qu'il serait désormais possible de déroger à ce principe, en ouvrant la possibilité d'avoir des moments où les élèves seront regroupés par classe au cours de l'année. Pour le **SNALC**, c'est encore plus déstructurant et compliqué en termes d'organisation que la version précédente, sauf à faire de cette dérogation... la norme. Cela reviendrait à enterrer purement et simplement la mesure. Ce sont les collègues enseignants et chefs d'établissement qui vont, une fois de plus, devoir gérer l'injonction contradictoire : obéir à un ordre impossible à réaliser, ou se voir reprocher d'avoir été réalistes et pragmatiques. Il faudra aussi remonter un document au rectorat pour expliquer l'organisation retenue dans le collège : les rectorats n'ont-ils pas autre chose à faire de leur temps ? Le **SNALC** constate que la gestion des ressources humaines à l'Éducation nationale continue d'être une catastrophe.

Le **SNALC** accuse donc le ministère d'avoir saboté sa propre mesure, en n'ayant ni expertisé, ni mis les moyens horaires et humains suffisants, ni écouté les lanceurs d'alerte que nous sommes. La question des élèves en difficulté est désormais bien loin : le **SNALC** prédit que d'ici deux ans, le volontarisme politique aura été digéré par l'« autonomie de l'établissement ». Resteront des contraintes inutiles à certains endroits, des élèves pas mieux aidés et des heures de soutien, de dédoublements et d'options qui auront définitivement disparu.

Paris, le 7 mars 2024

Contact :  
Jean-Rémi GIRARD, président du SNALC, [jr.girard@snalc.fr](mailto:jr.girard@snalc.fr)